

DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Saint-Jean-de-Monts

Le seize décembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le dix décembre deux mille vingt et un, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. BETHUS Jacky, Mme LOZET Christel, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme ROBERT DUTOUR Diane, M. PORTOLEAU Pascal, Mme PRUVOT Edwige, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. CAILLAUD Daniel, Mme LIZÉ-MICHAUD Murielle, M. MATHIAS Yves, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle, Mme RIVIÈRE Amélie et M. HOREAU Vincent.

Absent(e)s :

Mme PONTREAU Nadine, M. PALVADEAU Christian

Absent ayant donné procuration :

M. JOLIVET Grégory, M. BARRAS Stéphane, M. LEPLU Christian

A été élue secrétaire :

Mme ROBERT DUTOUR Diane

Service Affaires financières

DÉLIBÉRATION N° 2021_100C du 16/12/2021

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET 2021

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le budget primitif voté en date du 15 février 2021 ;

VU la délibération 2021_029 du 14 avril 2021, relative au vote des taux d'imposition 2021 ;

VU la délibération 2021_030 du 14 avril 2021, relative à la décision modificative n°1 ;

VU la délibération 2021_034 du 27 mai 2021, relative au vote du budget supplémentaire 2021 ;

VU la délibération 2021_059 du 1^{er} juillet 2021, relative à la décision modificative n°2.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'intégrer au budget 2021 les ajustements par décision modificative.

Rapporteur : Gérard MILCENDEAU – adjoint au Maire,

EXPOSÉ

Le budget primitif 2021 ayant été voté le 15 février 2021. Par délibération n°2021-033 du 27 mai 2021, le Conseil municipal a adopté l'affectation du résultat 2021. Il convient de reclasser les restes à réaliser 2020 de 880 248,17 € et les restes à réaliser 2021 de 452 770,87 € reportés au budget supplémentaire 2021(soit ensemble 1 333 019,04 €). Le budget nécessite également des ajustements budgétaires en dépenses et recettes exceptionnelles pour 90 000 €, notamment suite à l'annulation de titres sur exercices antérieurs.